

Tableau de bord du développement durable

Mise à jour : juillet 2014.

La direction régionale de l'Insee et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Pays de la Loire s'associent pour mettre à disposition du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable. Son objectif est de contribuer à l'appropriation par tous des problématiques de développement durable et de fournir aux acteurs locaux un outil opérationnel.

[Présentation du tableau de bord](#)

Le tableau est organisé selon une structure similaire à celle de la stratégie nationale de développement durable, déclinée en orientations définies conjointement par la Datar et le Commissariat général au développement durable :

[Cadrage](#)

[Société de la connaissance et développement économique et social](#)

[Consommation et production durables](#)

[Changements climatiques et maîtrise de l'énergie](#)

[Transports et mobilité durable](#)

[Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles](#)

[Santé publique, gestion et prévention des risques](#)

[Cohésion sociale et territoriale](#)

[Bonne gouvernance](#)

Un clic sur l'intitulé de l'indicateur donne accès aux séries longues à différents niveaux géographiques (disponibles au format excel) et à une documentation (définition, pertinence, limite, publications associées, etc.). Les indicateurs font l'objet d'une mise à jour annuelle.

[Vous pouvez également consulter l'ouvrage « Le développement durable en Pays de la Loire ».](#)

Cohésion sociale et territoriale	Année	Pays de la	France	Échelle
Orientation : Favoriser l'inclusion sociale des populations (équité et mixité sociales)				
Taux de chômage (%)	2013	8,5	9,7	ZE
Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié (%)	2011	12,5	12,2	EPCI
Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%)	2013	13,1	16,4	EPCI
Part des jeunes sans diplôme (%)	2011	15,7	20,4	EPCI
Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter décile -	2011	3,0	3,6	Département
Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus - champs CAF - (%)	2012	14,4	17,9	EPCI
Orientation : Développer les solidarités intergénérationnelles sur le territoire				
Indice de vieillissement	2011	68,5	70,6	EPCI
Orientation : Organiser des pôles de vie accessibles à tous				
Accessibilité potentielle aux services (minutes)	2010	8,6	7,5	EPCI

[retour au tableau](#)

Taux de chômage (%)

Taux de chômage au 4^e trimestre
(%)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Loire-Atlantique	6,4	8,4	7,8	7,6	8,2	8,3
Maine-et-Loire	6,8	8,4	7,8	8,1	9	9
Mayenne	5,1	6,4	5,8	5,7	6,8	6,5
Sarthe	7	9	8,4	8,4	9,6	9,5
Vendée	6	7,9	7,2	7,3	8	8,3
Pays de la Loire	6,4	8,2	7,6	7,6	8,4	8,5
France métropolitaine	7,4	9,1	8,8	8,9	9,7	9,7

Source : Insee, Taux de chômage localisés.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau zones d'emploi) :

[Taux de chômage \(depuis 1990\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales :

[Carte des taux de chômage localisés au 4e trimestre - Niveau géographique : zones d'emploi](#)

Pour en savoir plus :

[KAISER O., Au quatrième trimestre 2013, plus de chômage sur le littoral et dans l'est des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n°494, mai 2014 -

[KERDOMMAREC L. et MARTINEAU D., Retour sur 30 années de taux de chômage dans les Pays de la Loire : un tournant dans les années 1990](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n°479, décembre 2013 -

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

[Taux de chômage localisé / Zones d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Taux de chômage (%) - Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Les conséquences du chômage sont bien sûr humaines et sociales (pauvreté, problèmes d'insertion, etc.) mais aussi économiques (les chômeurs ne contribuent pas à l'activité productrice et occasionnent des coûts en termes de prestations sociales, etc.). La mesure du chômage est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage.

Limites et précautions :

La présence d'un taux de chômage élevé indique qu'une partie importante de la population est en marge d'un des principaux liens sociaux qu'est le travail. Un taux de chômage relativement bas peut cependant masquer des situations de précarité des travailleurs, notamment pour ceux ayant des emplois à temps partiel, des contrats à durée déterminée ou des emplois aidés. Cette précarité peut être amplifiée par la localisation géographique ou des situations personnelles particulières.

[retour au tableau](#)

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Taux de chômage (%) - Définition

Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Le taux de chômage est le rapport (en %) entre le nombre de chômeurs (au sens du BIT) et la population active totale au lieu de résidence. Le taux présenté ici est le taux de chômage moyen au 4^e trimestre.

Au sens du Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;

avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le nombre de chômeurs est estimé à partir de l'enquête Emploi en continu de l'Insee et ventilé localement selon les séries Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de Pôle emploi.

Source :

Insee, Taux de chômage localisés.

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié (%)

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié, au lieu de travail (%)

	2006	2011
Loire-Atlantique	13,3	12,2
Maine-et-Loire	14,1	13,8
Mayenne	12,5	11,7
Sarthe	13,5	12,3
Vendée	13,0	12,0
Pays de la Loire	13,4	12,5
France métropolitaine	12,7	12,2

Source : Insee, Recensement de la population.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part des contrats courts \(CDD, intérim, contrats aidés\) dans l'emploi salarié \(2010\)](#)

Pour en savoir plus :

[SEGUIN S. et al., Entre chômage et CDI, de multiples formes d'emploi dans les Pays de la Loire,](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°44, novembre 2011 -

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi

Pour étudier la précarité sur le marché du travail, souvent à l'origine de situations de pauvreté, il convient de s'intéresser aux contrats courts, considérés comme des « formes particulières d'emploi ».

Cette notion recouvre des réalités variées, certaines étant durablement précaires, d'autres constituant une étape dans un parcours professionnel. Le niveau de stabilité des emplois constitue une facette de l'analyse de la qualité de l'emploi.

Limites et précautions :

Les informations disponibles ne permettent pas de juger de la situation réelle dans laquelle se retrouvent les salariés concernés par ces formes d'emploi. Une partie du salariat est à la recherche de CDD ou a volontairement choisi d'exercer dans l'intérim (variété des missions, niveau des rémunérations). Il serait donc erroné de considérer que l'ensemble de ces emplois sont source de précarité. En revanche, ces emplois sont vecteurs d'une instabilité professionnelle plus importante que celles des salariés en contrats à durée indéterminée.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Part des contrats courts (CDD, intérim, contrats aidés) dans l'emploi salarié (%) - Définition

Sous le terme formes particulières d'emploi ou emplois précaires sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont les contrats à durée déterminée (CDD), l'intérim et les contrats aidés (les apprentis et les stagiaires sont ici exclus).

Intérim : L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Contrat aidé : Contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand ou du secteur non marchand. Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

L'indicateur retenu est le **nombre de personnes en emploi en CDD, intérim ou contrat aidé au lieu de travail rapporté au nombre de personnes en emploi salarié.**

Source :

Insee, Recensement de la population.

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%)

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%)

	2013
Loire-Atlantique	12,8
Maine-et-Loire	17,6
Mayenne	11,7
Sarthe	15,1
Vendée	7,1
Pays de la Loire	13,1
France métropolitaine	16,4

Sources : Dreal, Répertoire du parc locatif social ; Filocom.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part des logements sociaux parmi les résidences principales \(2011\)](#)

Pour en savoir plus :

[PIROT P., Les résultats de l'enquête sur l'état du parc locatif social \(EPLS\) en Pays de la Loire](#)

- Dreal Pays de la Loire, Brochure annuelle descriptive du parc locatif social au 1^{er} janvier -

[PIROT P., La demande locative sociale](#)

- DREAL Pays de la Loire, Brochure annuelle -

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%) - Pertinence

Les besoins à satisfaire en logements sociaux demeurent importants, à la fois pour la mise en œuvre du droit au logement de façon à permettre l'accès à un logement décent pour tous et pour continuer une politique de renouvellement urbain dans les quartiers, afin de lutter contre la ségrégation sociale dans les villes et favoriser la mixité.

La densité de logements sociaux est un indicateur des concentrations de pauvreté sur les territoires, ou à l'inverse le reflet d'une politique de peuplement ne facilitant pas l'accueil des ménages modestes. Les enjeux sont donc multiples : faciliter l'inclusion sociale des populations par une plus grande mixité de l'habitat à l'occasion du renouvellement du parc, mais également négocier avec les opérateurs HLM la mise aux normes du parc existant, de façon à réduire la facture énergétique de ces logements.

Limites et précautions :

La source est une enquête menée auprès des bailleurs de logements sociaux. Les résultats obtenus peuvent être différents de ceux provenant du recensement de la population dont les réponses sont déclaratives.

Défis SNDD concernés :

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%) - Définition

Le Répertoire du parc des bailleurs de logements sociaux (RPLS) est géré par les Dreal pour le compte du Commissariat général au développement durable (CGDD)/SOeS. Le RPLS porte sur les logements locatifs conventionnés ou non, gérés par les organismes HLM, les Sociétés d'économie mixte (SEM) ayant bénéficié de l'aide de l'Etat, ou par l'association foncière logements et ses filiales, l'EPINORMA et la société SAS Sainte-Barbe. Ces organismes déclarent tous les logements locatifs sur lesquels ils sont titulaires d'un droit réel immobilier (pleine propriété, bail emphytéotique, bail à réhabilitation, bail à construction) ou dont ils ont l'usufruit. Les logements-foyers d'insertion, d'urgence ou de transit, les résidences pour personnes âgées ou handicapées, les résidences sociales, les résidences universitaires, les logements HLM attribués à des étudiants sont exclus.

Le RPLS ne permet pas de connaître la population qui réside dans le parc social. L'indicateur est le **nombre de logements HLM rapporté au nombre de résidences principales**.

L'enquête PLS ne permet pas de connaître la population qui réside dans le parc social. L'indicateur est le **nombre de logements HLM rapporté à l'ensemble du parc de logements**.

Sources :

Dreal, Répertoire du parc des bailleurs de logements sociaux ;
Filocom.

Part des jeunes sans diplôme (%)

Part des jeunes sans diplôme
(%)

	1999	2006	2011
Loire-Atlantique	17,7	15,5	14,4
Maine-et-Loire	20,3	18,0	16,9
Mayenne	19,6	17,8	15,2
Sarthe	22,4	20,2	18,7
Vendée	15,5	14,8	14,3
Pays de la Loire	18,9	16,9	15,7
France métropolitaine	24,5	22,3	20,4

Source : Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Part des jeunes sans diplôme \(depuis 1999\)](#)

Pour en savoir plus :

[KERDOMMAREC L., Apprentis dans les Pays de la Loire : du premier pas dans l'autonomie à l'insertion professionnelle](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°137, juin 2014 -

[MARTINEAU D., 100 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040 : un défi à relever pour les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°130, février 2014 -

[KAISER O. et LEGENDRE D., Jeunes des Pays de la Loire : une autonomie précoce mais des revenus plus faibles](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°123, novembre 2013 -

[Part des jeunes sans diplôme / Zones d'emploi](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

Part des jeunes de 20 à 24 ans sans diplôme (%) - Pertinence

L'élévation du niveau d'instruction favorise l'expression des capacités personnelles et l'autonomie. Elle renforce l'aptitude à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements, notamment ceux induits par les innovations technologiques. Elle facilite les mobilités tant professionnelles que géographiques. L'Union européenne, à travers la stratégie européenne de Lisbonne puis la stratégie UE 2020 fixe des objectifs en matière de réussite scolaire, en particulier de réduction de l'abandon scolaire. Au niveau territorial, la part des jeunes sans diplôme constitue un indicateur de difficultés potentielles au regard des enjeux de l'inclusion sociale et du développement humain. À l'instar de leurs jeunes, ces territoires risquent de s'installer durablement en marge de l'économie de la connaissance et de l'innovation.

Limites et précautions :

L'indicateur proposé fait référence à la stratégie européenne de Lisbonne et à son indicateur sur les « sorties précoces ». Il prend ainsi en compte les diplômes d'un niveau équivalent ou supérieur au second cycle de l'enseignement secondaire. Sont donc considérés comme « sans diplôme » les titulaires du diplôme national du brevet, du certificat de formation générale ou encore du certificat d'études primaires (supprimé en 1989). L'indicateur européen est cependant différent tant par la source que par l'âge retenu.

[retour au tableau](#)

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Part des jeunes de 20 à 24 ans sans diplôme (%) - Définition

L'indicateur est le **rapport de la population des individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé, dans l'ensemble de la classe d'âge.**

Source :

Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter-décile

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter décile -

	2011
Loire-Atlantique	3,1
Maine-et-Loire	2,9
Mayenne	2,8
Sarthe	2,9
Vendée	2,8
Pays de la Loire	3
France métropolitaine	3,6

Source : Insee, Revenus disponibles localisés.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Disparité de niveau de vie par unité de consommation \(depuis 2008\)](#)

Pour en savoir plus :

[Rapport inter-décile du niveau de vie médian par unité de consommation](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter-

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. La distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire du revenu par unité de consommation, donne une image globale des inégalités monétaires. Elle peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie moyen entre premier et dernier décile ou un rapport inter-décile fort marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux.

Limites et précautions :

L'indicateur ne mesure qu'un aspect des inégalités, relatif à la pauvreté monétaire. Au niveau national, l'approche monétaire est complétée par l'analyse des conditions de vie à partir de l'enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV). Les données d'enquête ne permettent pas cette approche à un échelon territorial infranational.

Défis SNDD concernés :

Démographie, immigration et inclusion sociale

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Disparité de niveau de vie par unité de consommation - rapport inter-décile - Définition

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales par unité de consommation. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

L'indicateur de disparité des niveaux de vie correspond au **rapport inter-décile du niveau de vie du territoire**. Le rapport inter-décile est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile (D9/D1) définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Source :

Insee, Revenus disponibles localisés.

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus (%) - champs CAF

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus - champs CAF -
%

	2012
Loire-Atlantique	14
Maine-et-Loire	15,5
Mayenne	13,2
Sarthe	16,7
Vendée	12,5
Pays de la Loire	14,4
France métropolitaine	17,9

Source : CAF ; Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus \(2012\)](#)

Pour en savoir plus :

[SEGUIN S., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)
- Insee Pays de la Loire, Études, n°100, décembre 2011 -

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus - champs CAF (%) - Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio, elle est aussi essentielle dans la stratégie européenne de développement durable. En France, elle est au cœur des objectifs de la loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et du Plan de cohésion sociale de 2005.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit aussi par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi, etc. La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations dans le temps sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté égal à 60 % du revenu médian national.

Limites et précautions :

La part des personnes à bas revenus ne prend en compte que les allocataires (et les personnes rattachées) suivies par la CAF.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

[retour au tableau](#)

Proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus (%) - champs CAF - Définition

L'indicateur est le **rapport entre le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenus de la CAF (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à une population « potentiellement éligible »** issue du recensement qui est définie ci-après. Le champ d'étude pour la population à bas revenus se limite aux foyers des allocataires CAF dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est pas étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint (s'il existe) a moins de 65 ans.

Le dénominateur retenu est calculé pour se rapprocher le plus possible de la population « potentiellement éligible » prise en compte par les CAF. Il comprend l'ensemble des personnes de moins de 65 ans des logements ordinaires et communautés dont l'individu de référence n'est ni étudiant, ni âgé de 65 ans ou plus et dont le conjoint ou concubin (s'il existe) a moins de 65 ans.

Sources :

CAF ;
Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Indice de vieillissement

Tableau

Indice de vieillissement
%

	1990	1999	2006	2011
Loire-Atlantique	42,0	54,5	58,9	61,0
Maine-et-Loire	42,1	55,9	61,7	64,0
Mayenne	49,7	66,1	71,3	72,6
Sarthe	52,5	67,7	72,2	73,9
Vendée	54,2	74,9	82,1	83,7
Pays de la Loire	46,4	61,2	66,5	68,5
France métropolitaine	50,3	61,9	67,0	70,6

Source : Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Indice de vieillissement \(depuis 1990\)](#)

Pour en savoir plus :

[PAVEN S. et al., 2030 dans les territoires de Loire-Atlantique : plus de séniors et de jeunes de moins de 18 ans](#)

- Insee Pays de la Loire, Études n°117, mai 2013 -

[MARTINEAU D., Derrière la porte, une personne seule dans un logement sur trois en Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n°465, février 2013 -

[BONNEFOY V. et al., Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n°101, février 2012 -

[RIEG C. et al., La vie après 60 ans en Loire-Atlantique : enjeux et perspectives](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°27, janvier 2008 -

Indice de vieillissement - Pertinence

Le vieillissement n'affecte pas les territoires français de la même manière. Au-delà de la question de l'effort de redistribution national, cet indicateur permet d'envisager le rôle des transferts sociaux dans l'économie territoriale, la dynamique des territoires et les efforts spécifiques liés à la satisfaction des besoins des retraités. En matière d'aménagement du territoire, l'indicateur pointe donc un enjeu de développement, car les retraites constituent un revenu pour les territoires. Il pose aussi la question de l'implantation de structures d'accueil et de services de santé accessibles sur tout le territoire ainsi que du développement des services à la personne dans un contexte de diminution de la part de la population en âge de travailler.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Indice de vieillissement - Définition

L'indice de vieillissement est le **rapport entre la population de 65 ans ou plus et la population de moins de 20 ans.**

Source :

Insee, Recensement de la population - exploitation principale.

[retour au tableau](#)

Accessibilité potentielle aux services (minutes)

Accessibilité potentielle aux services
(minutes)

	2010
Loire-Atlantique	5,9
Maine-et-Loire	9,1
Mayenne	11,7
Sarthe	10,3
Vendée	10,4
Pays de la Loire	8,6
France métropolitaine	7,5

Sources : Insee, Recensements de la population - exploitation principale, Base permanente des équipements (BPE) ; Inra UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008.

Accéder au tableau contenant la série longue (niveau EPCI) :

[Accessibilité potentielle aux services \(2010\)](#)

Pour en savoir plus :

[BONNEFOY V. et al., Accès aux soins de premier recours dans les Pays de la Loire : renforcer l'offre dans les territoires fragiles](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 124, décembre 2013 -

[Accessibilité aux services / Bassins de vie](#)

- Cartes DATAR, l'Observatoire des Territoires -

Accessibilité potentielle aux services (minutes) - Pertinence

La présence de commerces et de services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

L'accès aux commerces et services influe sur la qualité de vie quotidienne des populations. Les différences d'accessibilité, entre les territoires ou au sein d'un territoire, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. Par ailleurs, l'éloignement de la population des différents services accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, source de rejets atmosphériques.

Limites et précautions :

Le distancier Odomatrix localise les équipements et la population au chef-lieu de la commune, généralement la mairie, et non à leurs adresses exactes : les personnes qui résident ou travaillent dans une commune dotée d'un équipement quelconque sont considérées être à une distance nulle de cet équipement. Odomatrix ne prend pas en compte les modes de transport alternatifs à l'automobile. Cette limite peut être très gênante dans les grandes agglomérations car, d'une part, les temps d'accès peuvent différer sensiblement et, d'autre part, certains moyens de transport, comme le train, ne permettent pas de faire un détour pendant le trajet domicile-travail

[retour au tableau](#)

La méthode ne tient compte que des lieux de domicile et de travail dans l'accès aux équipements et ne prend pas en compte d'autres déplacements importants comme le lieu d'études des enfants ou la présence d'un centre commercial, qui peut être certes plus éloigné mais beaucoup plus fourni en commerces. Cet indicateur d'accessibilité mesure donc l'éloignement moyen des habitants des lieux équipés les plus proches et non pas leurs comportements d'achat ou de fréquentation, qui peuvent être influencés par ces facteurs.

Par ailleurs, la Base permanente des équipements (BPE) ne répertorie pas certains services, en particulier ceux qui sont rendus dans des établissements non dédiés, comme les relais postaux ou des relais de services publics, pour lesquels l'information est pour le moment difficilement mobilisable.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Accessibilité potentielle aux services (minutes) - Définition

Cet indicateur donne le **temps moyen nécessaire pour accéder à un panier de 29 commerces et services de la gamme intermédiaire**, c'est-à-dire d'usage courant, sans être de proximité. Le temps est calculé pour chaque individu, aux heures creuses de circulation et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile pour se rendre de sa commune de résidence à la commune disposant de ce service, la plus proche de son lieu de domicile.

Sources :

Insee, Recensements de la population - exploitation principale, Base permanente des équipements (BPE) ;
Inra UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008.